

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal  
du 30 septembre 2022 à 20h30

L'an deux mille vingt-deux et le 30 septembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle de Mairie, sous la présidence de Isabelle, GANDIT, Maire.

Etaient présents : Cadéac Jean-Marc, Lefèvre Patrick, Gandit Isabelle (Maire), Verdier Marie-Chantal.

Avaient donné pouvoir : Jérôme Verdier (procuration à Verdier Marie- Chantal), Loudet Claudine (procuration à Gandit Isabelle).

Etait absent excusé : Bidou Yvé.

Mme Verdier Marie- Chantal est désignée secrétaire de séance.

Il est procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

**Affaire n° 1 : Modification des statuts du SIVOM St Gaudens/Montréjeau/Aspect/Magnoac**

Modification des statuts du SIVOM St Gaudens : précisions sur la compétence Pompes Funèbres afin de donner à cette activité plus de possibilité d'actions et suppression des compétences qui ne sont plus utilisées (valorisation des boues de stations d'épuration et montage et location de podiums et chapiteaux).

Dans le même temps, récupération par Communautés haut-garonnaises, des compétences voirie et collecte des ordures ménagères. Etude en cours pour CCPTM : il y a plusieurs hypothèses en cours d'étude :

- on continue avec SIVOM qui pour moi serait le mieux
- on va au SMECTOM de Lannemezan
- on fait directement pour porter au System des Pyrénées qui va gérer le Centre d'Enfouissement

**Affaire n° 2 : Création d'un Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable**

Les Syndicats Gers-Baise, Houtagnère, du Lizon.... achètent de l'eau qui provient du réservoir d'Avezac, lui-même alimenté par deux stations (St Paul et Avezac). Jusqu'à présent ces ouvrages, qui appartiennent en partie à la commune de Lannemezan et Capvern, étaient gérés par une Société d'Economie Mixte (ESL), mais le contrat de concession arrive à terme fin avril 2023.

Aussi, afin de régulariser cette situation complexe, il a été décidé de créer un Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable du Piémont Pyrénéen auquel adhèrera le Syndicat Gers-Baise.

**Affaire n° 3 : Sécurité Incendie**

Les critères de sécurité se durcissent en matière de protection contre les incendies. Le SDIS demande en effet des dispositifs (bornes, citernes enterrées ou bâches) à environ 400 m des maisons. L'installation au titre du programme 2022 par la CCPTM de la citerne au centre du village protégera un grand nombre de maisons et l'essentiel des bâtiments publics.

Le quartier d'Espenan est en partie desservi par la citerne du Claret à Cizos, mais le nord-est du secteur n'est pas couvert ; il en est de même pour le secteur des routes de Devèze et de Toulouse. Il faut donc prévoir avec la CC qui est compétente un plan d'équipement sur plusieurs années et s'inscrire dans la liste d'attente de la Communauté. Pour accélérer la démarche, il serait éventuellement possible de participer à l'investissement par un fonds de concours de 25% maximum (50% du reste à charge de la CCPTM).

Accord de principe. Chaque implantation fera l'objet d'une décision ultérieure.

**Affaire n° 4 : Financement Eclairage Public**

Les travaux d'éclairage public sont terminés. Le décompte définitif s'élève à 26 440,74 €, dont 13 220,37 € à charge de la commune. Nous avons demandé au SDE de régler la part communale sur un emprunt réalisé par le SDE, amortissable sur une durée de 15 ans. A ce jour, le taux est de 1.71%.

### **Affaire n° : Locations**

Accord pour pose d'un insert Blanquet début d'année et pose d'une douche au lieu de baignoire  
Accord pour compteur autonome pour Logement Castets.

### **Affaire n° 6 : Décisions modificatives Budget 2022**

Ajustements budgétaires, les travaux de peinture de l'église devant figurer en fonctionnement et non en investissement.  
Le solde des écritures s'élève à 2880 € avec les principaux transferts en section de fonctionnement de - 12 120 € et + 15 000 €.

### **Affaire n° 7 : Vente Terrains**

Nous avons décidé en janvier de régulariser les propriétés foncières de plusieurs chemins communaux désaffectés ou perdus. Depuis, un devis a été signé avec un géomètre chargé de toutes ces questions. Les travaux avançant, il conviendra ensuite de prévoir le lancement d'une enquête publique pour leur désaffectation, cession et/ou échange.

Il convient pour ce faire de désigner un commissaire enquêteur. Il est proposé de faire appel à M. Christian FALLIERO, commissaire enquêteur agréé par la Préfecture.

Demande de principe de Jean-luc Cadren, s'il arrive à acheter le terrain Gringras, d'acheter la parcelle B 205 (530m<sup>2</sup>) ; une parcelle équivalente en amont du pont restant publique. Accord de principe à 0.50 € le m<sup>2</sup>. Sera représenté si le projet se concrétise. *(finalement a acheté Propriété VIDAL)*

### **Affaire n° 8 : Information Grange Francingues**

La consultation des entreprises pour le projet de construction d'un bâtiment communal a été faite par voie dématérialisée sur la plateforme de la Dépêche. La remise des offres est prévue pour le jeudi 20 octobre à 11h dernier délai.

Après analyse des offres, l'architecte M. Bouas remettra les offres à la mairie le jeudi 27 octobre à 14h en présence des 2 adjoints auxquels pourraient s'associer les conseillers intéressés.

Les ordres de service pourraient être signés semaine 44 pour un démarrage des travaux semaine 48 (fin novembre/début décembre).

### **Affaire n° 9 : Recensement Population 2023**

Le recensement de la population aura lieu du 19 janvier au 18 février 2023.

Il convient de désigner un coordonnateur (Véronique SOLLE) et un agent recenseur

Le Conseil doit autoriser le Maire à prendre les arrêtés de nomination et fixer la rémunération de l'agent recenseur (pour mémoire lors du dernier recensement nous avons donné 300 € brut soit environ 250 € net).

Patrick Lefèvre propose Céline Salles.

### **Affaire n° 10 : Inspection des Ponts**

L'inspection des 6 ponts de la commune (Gers, Jouaou et Arroubin) a conduit à un nettoyage immédiat dans l'attente des résultats de l'étude. Le Pont du Gers d'Ariès pose problème ; dans l'attente d'une étude technique, de préconisation de travaux et donc de devis, il nous est demandé de limiter la circulation à 3.5T. Cette mesure est immédiate et le panneau sera apposé dans la semaine. Le Préfet sera saisi de cette situation pour l'appui technique et financier de ses services. Le Pont d'Espanan doit aussi être surveillé.

### **Informations diverses :**

- 2<sup>ème</sup> espace Tri Ariès obtenu : installation au tennis
- Extinction de l'éclairage public: avis favorable du conseil.
- Journée citoyenne : participation de volontaires à des petits projets (esprit des « corvées »), favoriser les échanges et la convivialité, par un repas pris en commun offert par la mairie.
- Petite cérémonie Restauration ND de la Rencontre le 8 octobre à 17h.
- Remise d'une évaluation des travaux routiers à intervenir : prioriser selon le niveau de dégradation : organiser état des lieux avec Yvé Bidou et Patrick Lefèvre.
- Boucher trous, buses route de La Lanne et pont d'Espanan
- Table de ping-pong à côté de la piscine récupérée gratuitement à restaurer
- Cabanon et pompe piscine
- Projet électricité Eglise Ariès et pose de cassettes chauffantes ; voir aussi pour Espanan Devis en cours
- Achat de 2 bancs pour l'église d'Espanan

Le Secrétaire de séance,

Le Maire,